

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_FAM](#)  
[1999-09-55Item](#)[Marie Moret à Offroy et Cie, 27 août 1894](#)

## Marie Moret à Offroy et Cie, 27 août 1894

**Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s**

[Offroy et Cie](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[27 août 1894](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Offroy et Cie](#)

Lieu de destination60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

### Description

RésuméAdresse sous pli séparé les certificats de dépôt d'obligations Suez 3 % 1ère et 2e série. Sur l'achat de quatre autres obligations Suez 2e série, la fonte en un seul certificat de plusieurs obligations et l'encaissement pour son compte des arrérages de ces diverses obligations.

## Mots-clés

[Finances personnelles](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Offroy et Cie

Genre Non pertinent

Pays d'origine France

Biographie Établissement bancaire fondé à Paris en 1852. Offroy, Fouchet et Cie (Offroy et Cie à partir de 1871) succède en 1852 à Louis Lebeuf et Cie au 63, rue du Faubourg Poissonnière. La raison sociale de la banque devient Offroy, Guiard et Cie le 1er juillet 1895.

## Informations sur le document source

Cote Inv. n° 1999-09-55

Collation 2 p. (95r, 96r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

l'encaisser Episc. Familiste  
 les arrérages 27 août 1914 les  
 obligations dont l'échéance  
 est au 1<sup>er</sup> septembre prochain  
 Messieurs Offroy et C<sup>ie</sup>,

Par votre accusé  
 j'ai l'honneur de vous con-  
 signer ma lettre du 10 courant et  
 vous de informer que je voudrais  
 que ces mêmes courtes, sous pli  
 séparé recommandé, les certificats  
 de dépôt d'obligations sur 30/100<sup>es</sup> et  
 2<sup>ème</sup> série dont l'énumération suit:

— n° 1.429 —	2 obligations	1 <sup>ère</sup> série
— n° 1.825 —	2	"
— n° 1.817 —	100	"
— n° 1.818 —	100	"
— n° 1.819 —	111	"
— n° 2.982 —	48	" 2 <sup>ème</sup> série
— n° 3.177 —	4	"
— n° 3.388 —	2	"

Sur le certificat n° ~~1818~~ 1818 se

trouvent inscrites les obligations  
 n° 20946 à 20949 sorties au tirage  
 du 1 courant. Je vous adresse ci-  
 joint — revêtue de la mention  
 revêue — la demande de retrait  
 qui vous permettra d'encaisser  
 pour mon compte les quatre  
 obligations amorties, et de faire  
 porter sur un nouveau certi-  
 ficat de dépôt les 96 restantes.

— Pour remplacer les quatre  
 obligations en question, je vous  
 prie d'acheter pour moi quatre  
 obligations sur 2<sup>ème</sup> série, au  
 cours, et de les déposer en mon  
 nom à la Compagnie.

Je vous prie de demander qu'on  
 fonde en un seul certificat:

les 4 obl. 30/100 2<sup>ème</sup> série que vous allez acheter  
 les 4 " de certificat n° 3.177 et  
 les 2 " " n° 3.388

— enfin, je vous prie, Messieurs,



d'encaisser pour mon compte  
les arérages de ces diverses  
obligations dont l'échéance  
est au 1<sup>er</sup> septembre prochain

Veuillez m'accuser  
réception et agréer je vous  
prie, Messieurs, l'assu-  
rance de toute ma considé-  
ration

— pour comme Marie Godin  
d'un même

— pour une valise troussée  
à la gare en 1<sup>er</sup> ya un mois 0,50

— pour la partie du 26  
avec le lardier; bien que  
à reporter 6,50

report 6,50

deus à l'appt. les arérages ne ven-  
nant l'indemnité du prix  
de vie faites pour un après-  
midi — moi pour rattrapier la  
ouverture — je compte bien que  
pour cette partie du 26 qui  
a duré deux heures à peine,  
on m'indemnité de temps  
vous me me complétez  
pas plus de  
il est déjà excessif pour  
deux heures!

Total 14,50

J'ai payé les pourboires à  
monneur. Le porteur de la présente  
lettre vous remettra la somme  
due; veuillez lui en remettre  
facture acquittée.

Agardez je vous prie, Messieurs,  
mes respectueuses civilités  
— Marie Godin